

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

- NF EN 1015-9. - Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie. - Partie 9 : détermination de la période d'ouvrabilité et du temps ouvert du mortier frais (indice de classement : P12-309).
- NF EN 1015-10. - Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie. - Partie 10 : détermination de la masse volumique apparente sèche du mortier durci (indice de classement : P12-310).
- NF EN 1015-11. - Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie. - Partie 11 : détermination de la résistance à la flexion et à la compression du mortier durci (indice de classement : P12-311).
- NF EN 1052-2. - Méthodes d'essai de la maçonnerie. - Partie 2 : détermination de la résistance à la flexion (indice de classement : P12-702).
- NF EN 1121. - Portes. - Comportement entre deux climats différents. - Méthodes d'essai (indice de classement : P20-514).
- NF EN 12939. - Performance thermique des matériaux et produits pour le bâtiment. - Détermination de la résistance thermique par la méthode de la plaque chaude et la méthode fluxmétrique. - Produits épais de haute et moyenne résistance thermique (indice de classement : P50-761).
- NF P98-780. - Matériels de viabilité hivernale et d'entretien des dépendances routières. - Machine de taille mécanique des végétaux. - Terminologie. - Spécifications (indice de classement : P98-780).

SANTÉ

- NF EN ISO 11245. - Restaurations dentaires. - Produits pour modèles réfractaires à liant phosphate (indice de classement : S91-246).

INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

- NF ISO 6293-1. - Produits pétroliers. - Détermination de l'indice de saponification. - Partie 1 : méthode par titrage avec indicateur coloré (indice de classement : T60-110-1).
- NF ISO 6293-2. - Produits pétroliers. - Détermination de l'indice de saponification. - Partie 2 : méthode par titrage potentiométrique (indice de classement : T60-110-2).

MATÉRIAUX ET LEURS TRANSFORMATIONS

- NF EN 12746. - Chaussures. - Méthodes d'essai applicables aux premières de montage et aux premières de propreté. - Absorption et désorption d'eau (indice de classement : G62-406).
- NF EN 12826. - Chaussures. - Méthodes d'essai pour la doublure et pour la première de propreté. - Frottement statique (indice de classement : G62-411).
- NF EN ISO 175. - Plastiques. - Méthodes d'essai pour la détermination des effets de l'immersion dans des produits chimiques liquides (indice de classement : T51-029).
- NF EN ISO 6603-1. - Plastiques. - Détermination du comportement des plastiques rigides perforés sous l'effet d'un choc. - Partie 1 : essais de choc non instrumentés (indice de classement : T51-116-1).

TRANSPORTS

- NF L17-015. - Série aérospatiale. - Matériaux non métalliques. - Règles pour l'établissement, l'évolution et l'acceptation des plans qualité (indice de classement : L17-015).

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

- NF ISO 15202-1. - Air des lieux de travail. - Détermination des métaux et métalloïdes dans les particules en suspension dans l'air par spectrométrie d'émission atomique avec plasma à couplage inductif. - Partie 1 : échantillonnage (indice de classement : X43-265-1).

MANAGEMENT ET SERVICES

- NF X06-34. - Aptitude des processus de production. - Application lors de la réception de nouveaux processus de production ou du démarrage d'une nouvelle production (indice de classement : X06-034).

- NF ISO 11843-2. - Capacité de détection. - Partie 2 : méthodologie de l'étalonnage linéaire (indice de classement : X06-048-2).
- NF X50-910. - Etablissements thermaux. - Terminologie (indice de classement : X50-910).
- NF X50-911. - Etablissements thermaux. - Maîtrise de la ressource en eau minérale naturelle. - Exigences et recommandations (indice de classement : X50-911).
- NF X50-912. - Etablissements thermaux. - Transport et distribution de l'eau minérale naturelle. - Exigences et recommandations (indice de classement : X50-912).
- NF X50-913. - Etablissements thermaux. - Maîtrise de l'hygiène. - Exigences et recommandations (indice de classement : X50-913).
- NF X50-914. - Etablissements thermaux. - Maîtrise de la qualité de la boue thermique. - Lignes directrices (indice de classement : X50-914).
- NF X50-915. - Etablissements thermaux. - Services au curiste. - Exigences et recommandations (indice de classement : X50-915).

SIDÉRURGIE ET PREMIÈRE TRANSFORMATION DE L'ACIER

- NF EN ISO 8434-4. - Raccords de tubes métalliques pour transmissions hydrauliques et pneumatiques et applications générales. - Partie 4 : raccords à cône à 24°, à embout à souder à joint torique (indice de classement : E48-064-4).
- NF EN ISO 9974-1. - Raccordements pour applications générales et transmissions hydrauliques et pneumatiques. - Orifices et éléments mâles à filetage ISO 261 et joints en élastomère ou étanchéité métal sur métal. - Partie 1 : orifices filetés (indice de classement : E48-065-1).
- NF EN ISO 9974-2. - Raccordements pour applications générales et transmissions hydrauliques et pneumatiques. - Orifices et éléments mâles à filetage ISO 261 et joint en élastomère ou étanchéité métal sur métal. - Partie 2 : éléments mâles avec joint en élastomère (type E) (indice de classement : E48-065-2).
- NF EN ISO 9974-3. - Raccordements pour applications générales et transmissions hydrauliques et pneumatiques. - Orifices et éléments mâles à filetage ISO 261 et joints en élastomère ou étanchéité métal sur métal. - Partie 3 : éléments mâles avec étanchéité métal sur métal (type B) (indice de classement : E48-065-3).

HABITAT. - SPORTS ET LOISIRS

- NF X50-056. - Services aux personnes à domicile (indice de classement : X50-056).

CYCLE DE L'EAU

- NF EN ISO 9308-1. - Qualité de l'eau. - Recherche et dénombrement des *Escherichia coli* et des bactéries coliformes. - Partie 1 : méthode par filtration sur membrane (indice de classement : T90-414).

ENVIRONNEMENT

- NF EN ISO 9439. - Qualité de l'eau. - Evaluation de la biodégradabilité aérobie ultime en milieu aqueux des composés organiques. - Essai de dégagement de dioxyde de carbone (indice de classement : T90-306).
- NF T90-325. - Qualité de l'eau. - Evaluation de la génotoxicité au moyen de larves d'amphibiens (*Xenopus laevis*, *Pleurodeles waltl*) (indice de classement : T90-325).

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- NF ETS 300659-1. - Télécommunications. - Réseau téléphonique public commuté (RTPC). - Protocole de ligne d'abonné sur le réseau d'accès concernant l'affichage et les services associés. - Partie 1 : transmission de données, mode sans décroché (indice de classement : Z81-659-1).
- NF ETS 300659-2. - Télécommunications. - Réseau téléphonique public commuté (RTPC). - Protocole de ligne d'abonné sur le réseau d'accès concernant l'affichage et les services associés. - Partie 2 : transmission de données, mode décroché (indice de classement : Z81-659-2).
- NF EN 300324-1. - Télécommunications. - Interfaces V au commutateur d'abonnés (LE) numérique. - Interface V5.1 pour le réseau d'accès (AN). - Partie 1 : spécification de l'interface V5.1 (indice de classement : Z85-324-1).

B. - L'annulation, pour prendre effet à compter du 20 septembre 2000, des dix-sept normes françaises suivantes :

ÉLECTROTECHNIQUE ET ÉLECTRONIQUE

- NF EN 60317-0-5 (janvier 1995). - Spécifications pour types particuliers de fils de bobinage. - Partie 0: prescriptions générales. - Section 5: fil de section rectangulaire en cuivre ou en cuivre émaillé, tresse de fibres de verre (homologuée le 20 décembre 1994) (indice de classement: C31-005).
- NF EN 50062 (octobre 1992). - Enveloppes isolantes sous pression et matière céramique pour l'appareillage à haute tension (homologuée le 5 septembre 1992) (indice de classement: C64-454).
- NF C93-021 (mars 1977). - Composants électroniques. - Connexions enroulées. - Spécification d'emploi pour les bornes carrées et rectangulaires. - Prescriptions générales (enregistrée le 16 mars 1977) (indice de classement: C93-021).
- NF C93-025 (mars 1984). - Composants électroniques. - Connexions insérées à force sans brasure sur cartes imprimées. - Prescriptions générales (homologuée le 27 février 1984) (indice de classement: C93-025).

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

- NF P20-514 (octobre 1985). - Méthodes d'essais des portes. - Comportement des vantaux de portes placés entre deux climats différents (homologuée le 20 septembre 1985) (indice de classement: P20-514).

INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

- NF T60-110 (janvier 1986). - Produits pétroliers. - Détermination de l'indice de saponification conventionnel. - Méthode par titrage à l'indicateur coloré (homologuée le 5 décembre 1985) (indice de classement: T60-110).

MATÉRIAUX ET LEURS TRANSFORMATIONS

- NF T51-029 (décembre 1982). - Plastiques. - Détermination de l'action des agents chimiques liquides, y compris l'eau (enregistrée le 30 novembre 1982) (indice de classement: T51-029).
- NF EN ISO 6603-1 (mars 1997). - Plastiques. - Détermination du comportement des plastiques rigides sous un choc multi-axial. - Partie 1: chute de projectile (homologuée le 20 février 1997) (indice de classement: T51-116).

TRANSPORTS

- NF M88-076 (août 1974). - Véhicules citernes routiers. - Citernes routières à chlore et à dioxyde de soufre liquéfiés. - Organes de remplissage et de vidange par le haut, pour une pression maximale de service de 14,5 bar (homologuée le 25 juillet 1974) (indice de classement: M88-076).
- NF M88-080 (septembre 1984). - Véhicules citernes routiers. - Citernes métalliques pour produits chimiques liquides. - Organes de vidange par pression: tube plongeur pour produits, prise d'air (homologuée le 20 août 1984) (indice de classement: M88-080).
- NF T81-004 (décembre 1984). - Matériel de transport. - Citerne pour produits liquides. - Dispositif de limitation de remplissage ou antidébordement. - Fixation et tableau de correspondance (homologuée le 30 novembre 1984) (indice de classement: T81-004).
- NF T81-107 (décembre 1984). - Transport et manutention. - Véhicules citernes routiers. - Protection du personnel. - Sécurité d'accès et de manœuvre (homologuée le 30 novembre 1984) (indice de classement: T81-107).
- NF T81-156 (octobre 1984). - Manutention pneumatique. - Réservoirs de transport de produits solides en vrac. - Orifice de chargement et dispositif de fermeture (homologuée le 5 septembre 1984) (indice de classement: T81-156).
- NF T81-201 (janvier 1979). - Transport et manutention. - Wagons et véhicules citernes. - Postes fixes de chargement et de déchargement de produits chimiques liquides (homologuée le 15 janvier 1979) (indice de classement: T81-201).

CYCLE DE L'EAU

- NF T90-414 (octobre 1985). - Essais des eaux. - Recherche et dénombrement des coliformes et des coliformes thermotolérants. - Méthode générale par filtration sur membrane (homologuée le 5 août 1985) (indice de classement: T90-414).

ENVIRONNEMENT

- NF EN 29439 (mai 1993). - Qualité de l'eau. - Evaluation, en milieu aqueux, de la biodégradabilité aérobie « ultime » des composés organiques. - Méthode par dosage du dioxyde de carbone dégagé (homologuée le 20 avril 1993) (indice de classement: T90-306).
- NF T90-325 (mai 1992). - Essais des eaux. - Evaluation de la génotoxicité au moyen de larves de batraciens (*Pleurodèles Waltl*) (homologuée le 5 avril 1992) (indice de classement: T90-325).

Avis relatif à une décision de la commission nationale instituée à l'article 3 de la loi n° 46-1173 du 23 mai 1946 portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur

NOR: ECOA0020033S

Par une décision en date du 10 août 2000, il est constaté que la Commission nationale de la coiffure, instituée par l'article 3 de la loi n° 46-1173 du 23 mai 1946 portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur, modifiée par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, n'a pas été en mesure de se prononcer dans les délais prévus par l'article 4 du décret n° 97-558 du 29 mai 1997 sur la capacité professionnelle des personnes dont les noms suivent :

- M. Farras (Max).
 M^{me} Granata (Nathalie).
 M. Decressac (Claude).
 M^{me} Le Roux (Evelyne).
 M^{me} Maglia (Joséphine).
 M^{me} Marques (Marie-Christine).
 M^{me} Pariset (Pascale).
 M^{me} Vic (Sophie).
 M^{me} Gaillard (Fabienne).
 M. Peytavin (Pascal).
 M^{lle} Valivi (Sylvie) (coiffure à domicile).
 M^{lle} Geraci (Florence).
 M^{me} Meneses (Marie-Fernande).
 M^{lle} Deschamps (Karine) (coiffure à domicile).
 M^{me} Lorigine (Brigitte).
 M^{me} Sehil (Halima).
 M^{me} Vieira (Laurinda).
 M^{me} Cesar-Almeida (Halima).
 M^{me} Spina (Nathalie).
 M^{me} Verichon (Martine) (coiffure à domicile).
 M^{me} Desire (Elidia).
 M^{me} Maritato (Mirella).
 M^{me} Morata (Michelle).
 M. Pontoizeau (Xavier).
 M^{lle} Tedesco (Agnès).
 M^{me} Bradmetz (Lydie).
 M^{me} Coudie (Sylviane).
 M^{me} Dabert (Ruth).
 M^{me} Labro (Ségunda).
 M^{me} Nait (Amalia).
 M^{me} Roglon (Karine).
 M. Thonnerieux (Brice).
 M^{me} Watez (Brigitte).
 M. Becue (Jean-Marie).
 M^{me} Pons (Véronique).
 M^{lle} Catalano (Laure).
 M^{me} Elouart (Hélène) (coiffure à domicile).
 M^{lle} Forcier (Sophie).
 M. Lamarque (Bruno).
 M. Maingard (Edmond).
 M^{me} Bongiorno (Nathalie).
 M^{me} Perdrix (Karine).

En conséquence, conformément au deuxième alinéa de l'article 4 du décret précité, la validation de capacité professionnelle de ces personnes est réputée acquise.